

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 mars 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères Diane Imonti, Julie Goyer et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin et Denis St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, était également présente.

Assistance; aucune personne n'est présente

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017
- 1.3 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.4 Présentation des comptes
- 1.5 Période de questions
- 1.6 Pourvoirie et camping Pimodan
 - a) Présentation des comptes
- 1.7 Autorisation de dépenses:
 - a) Souper méchoui pour les bénévoles ; autorisation de dépenses et demande de permis de réunion
 - b) Inscription pour le Congrès de l'ADMQ, directrice générale
 - c) Versement des primes pour le trappage des loups et coyotes
 - d) Analyse de la performance des étangs
 - e) Autorisation emprunt temporaire pour les travaux prévu troisième programmation partiel de la TECQ-2014-2018
 - f) Transport adapté, état des revenus et dépenses
- 1.8 Rapport budgétaire au 28 février 2017
- 1.9 Offre d'achat du terrain no. 5 684 422 sur le chemin Chapleau
- 1.10 Transfert des profits du déjeuner du maire et d'un montant de 500\$ provenant des organisateurs du tournoi d'hockey bottine à la « Réserve parc communautaire »
- 1.11 Renouvellement du contrat d'assurance avec le Groupe Ultima inc.
- 1.12 Résolution Société canadienne du cancer
- 1.13 Résolution pour Affecter un montant de 2 426\$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus affecté « ordures »
- 1.14 Résolution pour affecter un montant de 2 426\$ du surplus affecté « ordures » pour le des dépenses de fonctionnement pour le service des ordures
- 1.15 Résolution pour l'affectation d'un montant de 6 400\$ du surplus affecté « aqueduc » pour le paiement d'une partie des dépenses de fonctionnement pour le service d'aqueduc
- 1.16 Résolution pour l'affectation d'un montant de 4 000\$ du surplus affecté « égout » pour le paiement d'une partie des dépenses de fonctionnement pour le service des égouts

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Résolution pour l'acceptation du rapport annuel 2016 – Schéma couverture de risques en sécurité incendie
- 2.2 Résolution réintégration de l'employé no. 399 dans le SSIRK
- 2.3 Problématique avec le Zodiac

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Engagement suite à la période d'essai au poste de « Journalier 1, permanent saisonnier » au service de la voirie pour l'employé no.137
- 3.2 Concours nom de rue
- 3.3 Résolution pour demande de révision des compensations aux municipalités pour l'entretien des chemins à double vocation

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Compte-rendu service Intermunicipal des eaux- compteur d'eaux

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Engagement suite à la période d'essai au poste « Inspecteur en bâtiment, permanent saisonnier » au service de l'urbanisme pour l'employé no.27

5.2 Formation- Clientèles difficiles

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Contrat climatisation salle communautaire

6.2 Subvention feux d'artifices

7. VARIA ET CORRESPONDANCES

7.1 Ajout ; Résolution pour offre d'achat du tuyau d'aqueduc sur le chemin Chapleau

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-03-071

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h01.

ADOPTÉE

2017-03-072

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Imonti appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, au besoin, des items pourront être ajouté au point, VARIA.

ADOPTÉE

2017-03-073

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 février 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-03-074

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 10 mars 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1^{er} février 2017 au 28 février 2017, total de 8118,23\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-03-075

COMPTES

Il est proposé par Raymond Martin appuyé par Denis St-Jean et unanimement

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

résolu :

D'accepter pour dépôt :

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 28 février 2017, portant les numéros :
- M1700051, à M1700055, pour un montant de 1002,37\$;
 - C1700056 à C1700085, pour un montant de 42 831,16\$;
 - L1700086 à L1700092, pour un montant de 10 319,91\$;
 - P1700001 à P17000029, pour un montant de 48 323,61\$;
- b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
- D1700068 à D1700081 pour un total de 17 519,69 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18, et 25, février 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une pétition concernant l'entretien du chemin Chapleau est déposée. Il y a discussion au sein du conseil et il est convenu d'envoyer un avis écrit au contracteur.

2017-03-076

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 28 février 2017, portant les numéros :
- C1700006 à C1700008, pour un montant de 4776,09\$;
 - L1700009 à L1700012, pour un montant de 463,49\$;
- b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
- D1700001 à D1700002 pour un total de 389,48 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, et 25, février 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-03-077

SOUPER MÉCHOUI POUR LES BÉNÉVOLES ET EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT qu'il avait été convenu de faire un méchoui pour les bénévoles et les employés de la Municipalité de Kiamika en alternance, une année sur deux avec la « fête de Noël »;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, un souper méchoui a eu lieu pour les bénévoles et les employés de la municipalité, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de proposer pour l'année 2017, la tenu d'une fête de Noël.

ADOPTÉE

2017-03-078

INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME PASCALE DUQUETTE AU CONGRÈS 2017, DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'autoriser Madame Pascale Duquette, directrice générale, à assister au

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2017, au Centre des congrès de Québec.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika défrayera les coûts pour l'inscription au montant de 519,00 \$ plus les taxes applicables, l'essence, l'hébergement, les repas ainsi que les autres dépenses de représentation sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2017-03-079

VERSEMENT DES PRIMES DE TRAPPAGE POUR LES LOUPS ET COYOTES

Il est proposé par Julie Goyer appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de verser aux personnes ayant capturé des loups et coyotes pendant la période de trappe qui s'étendait du 02 octobre 2016 au 1^{er} mars 2017, et ce, aux conditions énumérées dans la résolution 2016-10-312. Un montant de 100 \$ maximum par capture jusqu'à concurrence de 500 \$ au total des captures.

Pour les huit (8) captures enregistrées par l'inspecteur municipal, un montant de 62,50 \$ sera remis pour chaque loup et ou coyote capturés pour la saison de trappe 2016-2017.

ADOPTÉE

2017-03-080

OCTROI D'UN CONTRAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR L'ANALYSE DE PERFORMANCE DES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'un contrat soit octroyé à N. Sigouin INFRA-CONSEILS pour procéder à l'analyse de la performance des étangs aérés, référence; KIA-16-02 au montant estimé de 4 000 \$ inclus à la PRIORITÉ 1 de la première programmation partielle de la TECQ-2014-2018

Pour tout travail additionnel pouvant être requis dans le cadre du présent contrat, les taux horaires suivants (plus taxes fédérale et provinciale) seront facturables par N. Sigouin Infra-conseils :

Ingénieur senior	115,00\$/h
Ingénieur intermédiaire :	104,00\$/h
Ingénieur junior :	80,00\$/h
Stagiaire en ingénierie :	65,00\$/h
Technicien :	65,00\$/h
Adjointe administrative :	45,00\$/h
Kilométrage :	0,50\$/km

Ces dépenses seront payées entièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

2017-03-081

FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX AUTORISÉ PAR LE MAMOT À LA TROISIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika transigera avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le financement temporaire des travaux de réfection de la conduite d'égout sanitaire pour une partie du tronçon sur la rue Principale. Le montant de l'emprunt temporaire est de 219 429 \$ et le taux d'intérêts sur l'emprunt temporaire est de l'ordre 2,7% pour le taux de base (variable) plus 0,50% pour un total de 3,2%, l'emprunt sera sous forme de marge de crédit.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika paiera un montant de 1 097\$ pour les frais d'ouverture du dossier puis, que Madame Pascale Duquette,

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'emprunt temporaire ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2017-03-082

TRANSPORT ADAPTÉ 2017 ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter l'exercice financier 2016, « état des revenus et dépenses » s'établissant comme suit :

Dépenses		
Nombre total de déplacements remboursés;	Taux payables par déplacement	Total des dépenses
104	12,75 \$	1 326,00 \$
Revenus		
	Montant à déboursier par déplacement	
Ministère des Transports	9,75 \$	1 014,00 \$
Municipalité	3,00 \$	312,00 \$
	Total :	1 326,00\$

ADOPTÉE

2017-03-083

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 28 février 2017 non vérifiés (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2017-03-084

OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉ PAR RE-MAX POUR L'ACHAT DU TERRAIN 5 684 422, CADASTRE DU QUÉBEC SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat au courtier immobilier, Re-Max pour la vente des terrains situé sur le chemin Chapleau;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 5 684 422, cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 4 848, 4 mètres carrés;

ATTENDU que l'offre d'achat numéro; 06468 est au montant de 8 350\$ plus les taxes applicables et conditionnel à ce que l'acquéreur puisse être desservi par le réseau d'aqueduc municipal à partir du tuyau privé;

Il est proposé par Diane Imonti , appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu ce qui suit;

La municipalité accepte l'offre d'achat numéro 06468 déposé par le courtier immobilier Re-Max pour le terrain 5 684 422, cadastre du Québec au montant de 8 350\$ plus les taxes applicables et conditionnellement à ce que l'acquéreur puisse recevoir le service d'aqueduc municipal.

Il est, de plus résolu que Monsieur Christian Iacroy, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer la Proposition d'offre d'achat no.06468.

ADOPTÉE

2017-03-085

TRANSFERT DES PROFITS DU DÉJEUNER DU MAIRE ET D'UN MONTANT DE 500\$ PROVENANT DES ORGANISATEURS DU TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE À LA RÉSERVE PARC COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de transférer les montants suivants à la « Réserve Parc communautaire », à savoir :

- Les profits du déjeuner du maire tenu le 19 février 2017 sont au montant de 504, 24\$;
- Un montant de 500 \$ provenant des organisateurs du tournoi hockey bottine.

ADOPTÉE

2017-03-086

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES 2017-2018 AVEC LE GROUPE ULTIMA

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de renouveler le contrat d'assurances pour 2017-2018 avec le Groupe Ultima inc. au montant de 30 545,00 \$.

Il est, de plus, résolu d'accepter pour dépôt le document relatif au renouvellement de La Municipale (MMQP-03-079025.12 et POMP -03-079025 et BENP-03-079025) concernant la police d'assurance de la municipalité pour la période du 4 avril 2017 au 4 avril 2018 ainsi que l'annexe 1 (modifications apportées à La Municipale). Le conseil approuve les conditions d'assurance ainsi que les montants assurables apparaissant audit renouvellement (conditions particulières, sommaire des garanties (assurances des biens, perte de revenus, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, automobile et bris de machine) en date du 23 février 2017

ADOPTÉE

2017-03-087

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti appuyé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2017-03-088

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 426\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS UN SURPLUS AFFECTÉ, « ORDURES »

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'affecter un montant de 2 426 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé, « Ordures ».

ADOPTÉE

2017-03-089

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 426\$ DU SURPLUS AFFECTÉ « ORDURES »

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'affecter un montant de 2 426 \$ du surplus affecté, ordures, afin de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement pour le service des ordures.

ADOPTÉE

2017-03-090

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 6 400 \$ DU SURPLUS AFFECTÉ « AQUEDUC » POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Il est proposé par, Diane Imonti appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'affecter un montant de 6 400\$ pour le paiement d'une partie des dépenses de fonctionnement dont, entre autre, l'installation de compteur d'eau sur certains bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-03-091

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 000 \$ DU SURPLUS AFFECTÉ « ÉGOUT » POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

Il est proposé par, Diane Imonti appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'affecter un montant de 4 000\$ pour le paiement d'une partie des dépenses de fonctionnement pour le service d'égout.

ADOPTÉE

2017-03-092

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE- RAPPORT ANNUEL 2016

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Kiamika en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et résolu unanimement que le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-03-093

RÉINTÉGRATION DE L'EMPLOYÉ NO 399

CONSIDÉRANT la Politique concernant l'éthique et la discipline de la brigade de pompiers du Service de Sécurité incendie de Kiamika, celle-ci régissant actuellement la brigade de pompiers de Kiamika;

CONSIDÉRANT plus spécifiquement le paragraphe d) de l'article III-dispositions générales concernant les mesures disciplinaires de ladite politique, celui-ci indiquant qu'un membre de la brigade qui est accusé d'une offense prévue par le Code criminel peut être suspendu de ses fonctions sur recommandation du Directeur du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika;

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation du Directeur du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK), en date du 14 juin 2016, celui-ci demandant la suspension sans salaire du pompier #399 jusqu'à la réception du jugement officiel concernant le méfait envers lequel ledit pompier est accusé;

CONSIDÉRANT la réception de la copie du procès-verbal de, Justice Québec daté du 2016-11-07 indiquant la fin des procédures sans aucune accusation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que selon la recommandation du Directeur du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika, l'employé no.399 a réintégré ses fonctions dans la brigade de pompiers du Service de Sécurité Incendie de Rivière Kiamika;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ADOPTÉE

2017-03-094

ACHAT ET AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU ZODIAC

Il est proposé par Robert LeBlanc appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu de suivre la recommandation du Comité Intermunicipal du Service de Sécurité Incendie de Rivière Kiamika afin de procéder à l'achat d'un nouveau zodiac au coût estimé de 7 300 \$ et selon le pourcentage du partage des frais prévu à l'entente .

ADOPTÉE

2017-03-095

ENGAGEMENT PERMANENT DE L'EMPLOYÉ NO.137

CONSIDÉRANT l'engagement par la résolution no. 2016-03-077 de l'employé no.137 en tant que, « journalier classe 1 » au service des travaux publics et ce, selon les dispositions de la convention collective de travail intervenu entre la Municipalité de Kiamika et le syndicat des travailleurs et des travailleuses de la ville de Mont-Laurier(CSN), section Kiamika, le 12 août 2015;

CONSIDÉRANT la politique concernant l'évaluation de rendement du personnel de la Municipalité de Kiamika, l'employé no. 137 a été évalué en date du 31 janvier 2017 par son supérieur immédiat et son évaluation de rendement fait par celui-ci, indique une note très satisfaisante de 85% et recommande son engagement permanent;

CONSIDÉRANT la période d'essai de 800 heures complétées,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que l'employé no. 137 soit engagé au poste « permanent saisonnier, journalier classe 1 » selon les dispositions de la convention collective de travail intervenu entre la Municipalité de Kiamika et le syndicat des travailleurs et des travailleuses de la ville de Mont-Laurier(CSN), section Kiamika

Monsieur, Raymond Martin quitte la salle à 20 h 30 et réintègre son siège à 20 h 50.

ADOPTÉE

2017-03-096

CONCOURS POUR LE NOM DE RUE DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, SECTEUR CHEMIN CHAPLEAU

Il est proposé par Diane Imonti appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de lancer un concours à la population afin de trouver le nom de la nouvelle rue pour le développement domiciliaire dans le secteur du chemin Chapleau. Le concours sera lancé dans le cadre de la journée internationale de la poésie le, 21 mars 2017 via le bulletin municipal, le site internet de la municipalité ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité de Kiamika. Le gagnant du nom de rue sélectionné se verra remettre en récompense, le livre de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-03-097

APPUI –DEMANDE DE COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde aux Municipalités une redevance pour les chemins à double vocation;

CONSIDÉRANT que l'aide financière n'est versée qu'après 1000 voyages de camions forestier sur un même chemin et qu'elle est de 832 \$ par Kilomètre;

CONSIDÉRANT que les camions forestiers endommagent les chemins municipaux de façon très importante comparativement aux voitures;

CONSIDÉRANT que l'aide accordé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nettement insuffisantes comparativement aux coûts de réparation d'un chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réviser à la hausse la compensation accordé aux municipalités pour l'utilisation des chemins par les transporteurs et modifier le nombre de voyages requis afin que l'aide financière soit accordé dès le premier voyage;

Que la présente résolution soit transmise à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités membres de la MRCAL.

ADOPTÉE

2017-03-098

ENGAGEMENT PERMANENT DE L'EMPLOYÉ NO.27

CONSIDÉRANT l'engagement par la résolution no. 2016-03-076 de l'employé no.27 en tant qu'officier en bâtiment et en environnement au service d'urbanisme et ce, selon les dispositions de la convention collective de travail intervenu entre la Municipalité de Kiamika et le syndicat des travailleurs et des travailleuses de la ville de Mont-Laurier(CSN), section Kiamika, le 12 août 2015;

CONSIDÉRANT la politique concernant l'évaluation de rendement du personnel de la Municipalité de Kiamika, l'employé no. 27 a été évalué en date du 23 février 2017 par son supérieur immédiat et son évaluation de rendement fait par celle-ci, recommande son engagement permanent;

CONSIDÉRANT la période d'essai de 1200 heures qui sera complétée dans la semaine du 21 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que l'employé no. 27 soit engagé au poste « d'officier en bâtiment et en environnement permanent saisonnier » selon les dispositions de la convention collective de travail intervenu entre la Municipalité de Kiamika et le syndicat des travailleurs et des travailleuses de la ville de Mont-Laurier(CSN), section Kiamika.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-03-099

FORMATION – OFFICIER EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Diane Imonti , appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Madame Kristel Lucas, officier en bâtiments et en environnement, soit autorisée à suivre la formation de la COMBEQ portant sur les clientèles qui se tiendra à la MRC d'Antoine-Labelle, le 05 avril 2017

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika défrayera les coûts relatifs à la formation ainsi que les dépenses afférentes, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2017-03-100

CONTRAT CLIMATISATION POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Denis St-Jean , appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'un contrat soit octroyé dans le cadre de la réfection de la salle communautaire pour l'ajout de systèmes de climatisation à, Réfrigération Pierre Larente inc. selon la soumission no. 1022 et à M. Lefebvre Électrique inc. pour le raccordement des trois climatiseurs.

Une partie des dépenses seront payées par la subvention du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) soit un montant de 6 261 \$ conditionnellement à ce que les travaux soient terminés au plus tard le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-03-101

SUBVENTION À AU COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA – FEUX D'ARTIFICE DU 24 JUIN 2017

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'une subvention de 200 \$ soit versée au comité des loisirs de la municipalité de Kiamika pour l'organisation des feux d'artifices sur la Presqu'île dans le secteur du Lac-François.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 200 \$ soit affecté à cette dépense provenant du surplus non affecté.

ADOPTÉE

2017-03-102

PROPOSITION D'ACHAT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC PRIVÉ SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite vendre les trois terrains vacants en bordure du chemin Chapleau;

CONSIDÉRANT qu'une offre pour l'achat du terrain no. 5 684 422 est déposé à la municipalité conditionnellement à ce que ledit terrain soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT que la propriétaire adjacente audits terrains possède une conduite d'aqueduc privé reliée au réseau municipal;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 2 993 747 souhaite vendre sa conduite d'amenée privé à la municipalité afin que d'autres propriétés puissent bénéficier du réseau de distribution d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de construction de ladite conduite et qu'une soumission des coûts de construction a été produite relativement au plan déposé;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'offrir un montant de 2 500 \$ à la propriétaire du lot 2 993 747 cadastre du Québec pour l'achat de la conduite d'aqueduc privé sur le chemin Chapleau lui appartenant. Les coûts applicables à la signature du contrat seront payés par la municipalité de Kiamika.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 2 500 \$ plus les frais applicables pour la signature du contrat soient affectés à cette dépense provenant du surplus non affecté puis, que Monsieur Christian Lacroix, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer la copie d'acte notarié ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-03-074 à 2017-03-076, 2017-03-078 à 2017-03-082, 2017-03-086, 2017-03-094, 2017-03-099 à 2017-03-102 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

2017-03-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé Raymond Martin et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h58.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire